



*Date de dépôt : 25 mars 2026*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Céline Bartolomucci, Cédric Jeanneret, Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix, Dilara Bayrak, Léo Peterschmitt, Emilie Fernandez, Marjorie de Chastonay, Sophie Bobillier, Laura Mach, Diego Esteban, Lara Atassi, Grégoire Carasso, Thomas Bruchez, Nicole Valiquer Grecuccio pour un soutien actif aux lignes internationales de trains de nuit desservant Genève**

En date du 31 octobre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu l'article 58b du projet d'ordonnance fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup>,*

*considérant :*

- la position géographique centrale de Genève au sein de l'Europe ;*
- la diminution continue de l'offre de trains de nuit desservant Genève ;*
- l'adoption récente par le Parlement fédéral de la loi sur le CO<sub>2</sub> instaurant la nouvelle politique climatique 2025-2030<sup>2</sup> ;*
- qu'au regard de cette nouvelle ordonnance adoptée par le Parlement, il était prévu qu'à partir de 2025 la Confédération consacre 30 millions de francs par an au développement des liaisons ferroviaires internationales, dont les trains de nuit ;*

---

<sup>1</sup> <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/88457.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-101588.html>

- l'annonce récente du Conseil fédéral d'une série de mesures d'économies, dont l'annulation du subventionnement des trains de nuit ;
- que, selon le rapport de gestion des CFF 2023<sup>3</sup>, près de 600 000 personnes ont voyagé en 2023 à l'international en train de nuit via les CFF contre 500 000 en 2022 ;
- que le développement de ces lignes de nuit permet de satisfaire une clientèle en expansion, touchant à la fois les déplacements professionnels et les voyages d'études et de loisirs,

*invite le Conseil d'Etat*

- à user de toute son expertise et son influence à la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)<sup>4</sup> afin de développer les lignes de trains de nuit desservant Genève, notamment en direction de l'étranger ;
- à sensibiliser les opérateurs de trains de nuit européens à la demande genevoise et aux opportunités associées.

---

<sup>3</sup> <https://company.sbb.ch/content/dam/internet/corporate/downloads/fr/ueber-die-sbb/profil/publikationen/SBB-Geschaeftsbericht-2023.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.koev.ch/fr/ctp>

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de la commission des transports chargée d'examiner la proposition de motion 3063 (M 3063-A). Il est favorable au développement de l'offre internationale de trains de nuit.

La modification du 15 mars 2024 de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, du 23 décembre 2011 (loi sur le CO<sub>2</sub>; RS 641.71), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, prévoyait un soutien financier de 30 millions de francs par an au plus jusqu'à la fin 2030 au plus tard en faveur du développement de l'offre ferroviaire internationale diurne et nocturne.

A la suite de l'annonce par le Conseil fédéral de la suppression de ce soutien, le Parlement fédéral a toutefois retenu une enveloppe de 10 millions de francs, avant de l'abandonner fin 2025.

Le Conseil d'Etat soutient néanmoins activement le développement de l'offre internationale, diurne et nocturne, au départ de Genève. Cette position est développée dans la vision stratégique cantonale « Rail 25-50 », publiée fin 2024. Le canton intervient notamment dans ce sens au sein des instances intercantionales, telles que la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) et la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), ainsi qu'au travers de sollicitations directes auprès des Chemins de fer fédéraux suisse (CFF) ou de l'Office fédéral des transports (OFT). Les députés fédéraux ont également été sensibilisés à cette thématique à plusieurs reprises lors des rencontres régulières avec le Conseil d'Etat.

Au regard des contraintes budgétaires, tant fédérales que cantonales, le Conseil d'Etat considère que, sur le plan international, le développement de l'offre diurne entre Lyon et Genève demeure prioritaire, afin d'améliorer l'accès au réseau européen à grande vitesse vers Paris, Londres et le Benelux, ainsi que vers le sud de la France et l'Espagne. Le financement et le subventionnement de ces offres relèvent toutefois exclusivement de la compétence de la Confédération.

A ce titre, un projet d'amélioration de l'offre entre Genève et Lyon à l'horizon 2027 – prévoyant la création d'un à deux aller-retours supplémentaires la semaine et le weekend en correspondance avec les TGV pour le sud de la France et l'Espagne – a été transmis à l'OFT. Son subventionnement dépendra de l'évolution des budgets alloués à la loi sur le CO<sub>2</sub> ces prochaines années.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ